

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES : PILIER DE LA CONFORMITE LCB-FT EN IMMOBILIER

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Comprendre le contexte légal et les obligations spécifiques aux acteurs de l'immobilier en matière de lutte contre le blanchiment
Savoir construire une cartographie adaptée à son activité
Utiliser la cartographie comme outil opérationnel
Savoir quand et comment déclarer un soupçon à la cellule TRACFIN

Pré requis

Public

Chefs d'entreprise
Directeurs d'agence – Responsables de département transaction

Suivi et validation

Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation
Rapport de connexion

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Questions/Réponses
Exposés et cas pratiques
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

3h30
Distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME

1. QUEL CADRE REGLEMENTAIRE ET QUELS ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ?

Rappel du cadre légal et réglementaire
Spécificités du secteur immobilier

2. ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Méthodologie de la cartographie des risques
Adaptation au secteur immobilier
Cas pratiques

3. ANALYSE ET EXPLOITATION DE LA CARTOGRAPHIE

Interprétation des résultats
Intégration dans les processus internes

4. AIDE A LA DECISION ET DECLARATION DE SOUPCON

Critère de déclaration de soupçon
Procédure de déclaration à la TRACFIN
Sanctions et responsabilités

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016.